

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 novembre 2017

Présents : Jacques SAUVAN, Didier EGLAINE, Chloé PAGLIAROLI, Alix DU MESNIL, Didier PAGLIAROLI, Charles EGLAINE, Bruno CANEPA.

Excusée : Ève BEAUDOIN, pouvoir à Charles EGLAINE

Secrétaire de séance : Alix DU MESNIL

Avant le début du Conseil, M. le maire propose d'écouter M. et Mme MOLMY et M. LAPOTRE, repreneurs du camping (2 couples, parents et fils & belle-fille), qui ont demandé à se présenter.

Ils ont déjà fait la fermeture du camping, cet automne, avec Sylvain Vallée.

Ils expliquent leur expérience de 10 ans en restauration et camping, leur désir de s'intégrer dans le village, leur intention de continuer au départ sur les traces de S. Vallée, en développant le volet restauration et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Puis de peut-être garder le camping ouvert toute l'année.

Séance ouverte à 19h55

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 02/10/2017.

Adopté à l'unanimité

2. Budget Eau et Assainissement : Décision modificative – Mouvement de crédits en section d'investissement

Cuve de 3600L achetée en urgence pour le hameau de Salles pour 2000 euros, car le réservoir s'est retrouvé vide mi-octobre.

En ce moment (hors saison), cette cuve doit être montée 2 fois par semaine pour remplir le réservoir. Didier Eglaine propose de rechercher la possibilité d'explorer des sources sur place.

Pour : 8

3. Fiscalité de l'urbanisme : Fixation du taux et exonérations en matière de taxe d'aménagement.

Le taux actuel est de 1%, pour une taxe due en cas de travaux d'aménagement, agrandissement, construction. Après énumération des exonérations existantes, le maire explique que *moins la commune augmente ses taxes, moins elle reçoit de subventions*. Une discussion a lieu entre conseillers, dont il ressort qu'à se mettre à la place des personnes ayant un projet immobilier, il est préférable de garder cette taxe au plus bas. En revanche, dans une logique collective, pour accroître les aides que peut percevoir la commune, il faudrait relever le taux de la taxe (que d'autres communes ont relevé jusqu'à 5%). Le maire propose un taux à 2%, 6 conseillers s'y opposent.

Le maire propose un taux à **1,5%**

Pour : 6 Abstentions : 2

4. Voirie : Augmentation de la voirie classée dans le domaine public communal

Il s'agit d'intégrer dans la voirie communale les voies nouvelles (rue du

Champ de Loche, impasse de la Lauze, etc.)

Pour : 8

5. Dérogation scolaire : Prise en charge des frais de scolarité et cantine

Le maire explique qu'il s'agit, dans le cas présent, d'un enfant ayant besoin d'un encadrement spécifique inexistant à Luc. Il est bien spécifié que ces frais seront pris en charge par la commune uniquement dans ce type de cas.

Pour : 8

6. Terrain de tennis : participation financière pour la rénovation des 2 terrains

Une participation de la commune avait été demandée antérieurement pour un éclairage. Finalement, la rénovation des terrains semble plus pertinente. Le coût global s'élèverait au plus à 47 000 € TTC. La commune, étant propriétaire des terrains, a fait des demandes de subventions auprès de la Région et de la Fédération française de Tennis, qui ont accepté de participer à hauteur de 50 %. Le Club de Luc et la commune se partageront le solde restant.

Pour : 8

7. Modification du recouvrement des produits des services : mise en place du prélèvement automatique pour l'Eau et l'Assainissement et les biens locatifs communaux

La modernisation des services publics *via* un recours généralisé à la numérisation mène à proposer le paiement par virement des factures d'eau et des loyers.

Pour : 8

8. Repas de Noël : Date, organisation, animation, traiteur, participation

Le repas aura lieu le dimanche 10 décembre à midi. Animation par Animusette. Le traiteur sera Richard Perrier. Participation proposée de 18€.

Pour : 8

9. Régime indemnitaire. Mise en conformité réglementaire du régime indemnitaire de la commune

Il s'agit de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction publique territoriale. Ce régime indemnitaire remplacera la prime de fonctions et de résultat (PFR).

Pour : 8

10. Les Arts'Felus : Convention de participation financière aux frais d'homologation de la salle des Voconces pour les activités de cirque

La compagnie des Arts'Felus, soumise à un important retard dans l'instruction de son permis de construire, a demandé à utiliser la salle des fêtes pour y organiser des activités hebdomadaires de cirque. La convention habituelle d'occupation des salles communales a été signée. Mais il a en outre fallu faire homologuer la poutre principale de la salle, pour fixation de trapèze. La commune participera à environ 1/3

des frais à la charge de la compagnie, c'est-à-dire 580 € TTC.

Pour : 8

D. Eglaine demande que la compagnie de cirque range le matériel utilisé lors de ses activités aux Voconces sans bloquer les passages dans le hangar.

11. Chats errants : Avenant à la convention tripartite visant à limiter la prolifération des chats

Une convention existe entre la commune, l'association "La Graine vagabonde" et un vétérinaire de Die. Mais pendant les congés de ce dernier, il a été nécessaire de faire appel au vétérinaire de Lus la Croix haute, d'où le besoin d'une nouvelle convention.

Pour : 8

12. Communication du maire et questions diverses

- 12.1** Une demande est parvenue d'aide aux réparations après l'ouragan Irma.
- 12.2** L'école a dépassé le budget qui lui était alloué - mais ce budget n'avait pas été augmenté alors qu'il y avait 10 enfants inscrits en plus cette année.
- 12.3** Fleurissement rue de la piscine : un groupe de riverains propose de planter les îlots laissés à la charge de la commune en permaculture et en combinant fleurs, buissons et arbres fruitiers.
- 12.4** Didier Eglaine rend compte d'une réunion de la commission « Eau, énergie »
- D'après le responsable du SDED, l'absence actuelle d'éclairage est due à une malfaçon. Suite à des démarches du maire pour accélérer les choses, l'éclairage devrait être rallumé ce vendredi 29.
 - Le même prestataire que l'année dernière installera les éclairages de Noël la semaine prochaine.
 - Un audit, réalisé par le SDED, a révélé que plus de 50% des éclairages publics de la commune étaient désuets et énergivores. Leur changement serait payé à 40% par le SDED (et 60% par la commune), tout comme la modernisation des armoires contrôlant l'éclairage
 - Éclairage Claps : cette dépense pourrait être évitée, hors saison touristique.
 - Suite à un audit réalisé en 2016 sur le bilan énergétiques des bâtiments communaux, il est prévu de demander des devis pour une isolation extérieure de l'école, avec VMC et nouveau thermostat - régulation actuelle par thermostat ancien, alors qu'un thermostat 3 voies permettrait d'importantes économies d'énergie. Des subventions sont possibles, qui seraient augmentées par une adhésion de la commune à Biovallée.
 - État des canalisations vérifié à l'occasion d'un dommage en octobre : peu de fuites.
 - Urinoirs et toilettes sèches : devis demandé pour installation de détecteur de présence dans les urinoirs, qui seraient installés au printemps. De nouveaux systèmes sophistiqués de toilettes sèches garantissent l'absence d'odeurs.
 - La commune doit-elle inciter les habitants à s'équiper de récupérateurs d'eau ?

- 12.5** L'entreprise DWatt proposait d'équiper les toits de la commune de panneaux photovoltaïques. Peu de toits sont pertinents à Luc, mais la commune pourrait tout de même s'y intéresser concernant le toit de la piscine.
- 12.6** Une villageoise demande que la commune n'autorise plus l'installation de cirques employant des animaux.
- 12.7** Appel à manifester les 2 et 9 décembre à Die, contre la fermeture de la maternité.
- 12.8** L' Amitié lucoise invite à une projection de diapos du voyage en Italie le 01/12 à midi.
- 12.9** B. Canepa demande si des produits phytosanitaires sont encore utilisés pour désherber le cimetière. Réponse : Non.
- 12.10** Sécurisation routière : des panneaux limitant la vitesse à 30km/h seront bientôt installés rue de la piscine.
- 12.11** D. Eglaine : - souhaite un projet d'arrêté municipal afin que caravanes et camping cars ne puissent stationner de façon illimitée.
- 12.12** - Signale un problème d'étanchéité d'un toit de l'école.
- 12.13** - A faire : Nettoyage de l'arrière de la salle des fêtes, des toiles d'araignées sur les fenêtres extérieures, ainsi que de la digue du canal.

Séance levée à 22h.